

**MAIRIE DE CARCASSONNE**  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**SEANCE DU 30 AVRIL 2026**

**N°002**

<b>OBJET : COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX - DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS ET DES ASSOCIATIONS LOCALES</b>			
Nombre de Conseillers en Exercice : 43	Nombre de Membres Présents : 42	Nombre de Membres Votants : 43	Date de la Convocation : 23 avril 2026

L'an deux mille vingt six, le trente avril, à seize heures le Conseil Municipal de la Commune de CARCASSONNE, s'est réuni en session Ordinaire Salle René Nelli - 1er étage ancien Hôtel de Ville, sous la présidence de **Monsieur Christophe BARTHÈS Maire**.

Mme ARCIZET, M. GHISI, Mme DOUTRES, M. DUMONT, Mme FLAMANT, M. MARTINET, Mme DUTA, M. ROUMENOV, Mme ORTA, M. ESCRIVA,  
Mme BERNARD, M. NAVARRO, Mme FERON, Mme CLERGUE, M. VAVDIN, M. CASTEL, M. BRÉZET, M. ROGERAT, Mme GUILHEM, Mme POSOCCO, Mme CASTRES, M. SARRAUTE, M. KOZLOWSKY, M. LECINA, M. MARTY, Mme CHAPUS, Mme ALBERIDO, Mme THOMAS, Mme KOWALCZYK, M. JORDAN, M. CROUZET, M. BELONDRADE, Mme BARDOU, Mme REGNIER, Mme BARTHE, M. MOURAD, Mme RIVEL, M. CIAPPARA, Mme FORATO, Mme CONQUET, M. SOLER-ALCARAZ

**EXCUSE** : M. ICHE donne pouvoir à M. SOLER-ALCARAZ conformément aux dispositions de l'article L2121.20 du Code General des Collectivités Territoriales.

M. Florent GHISI est désigné comme Secrétaire de Séance

---

Monsieur Le Président expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L1413-1 et suivants,

Vu le code de la commande publique,

Vu la délibération n°15 du 24 juin 2003 portant création de la Commission Consultative des Services Publics Locaux,

Considérant que cette commission, présidée par le Maire ou son représentant comprend des membres de l'assemblée délibérante, désignés dans le respect du principe de la représentation proportionnelle au plus fort reste, et des représentants d'associations locales nommés par l'assemblée délibérante,

Considérant qu'il convient de fixer le nombre de membres de la commission à sept élus titulaires et suppléants dont 2 membres de l'opposition et deux associations locales.

Considérant la liste ci-dessous proposée respectant le principe de la représentation proportionnelle

Titulaires	Suppléants
- Monsieur le Maire	- Mme ARCIZET
- M. DUMONT	- M. GHISI
- M. ROGERAT	- M. KOZLOWSKY
- M. LECINA	- MME FERON
- M. BREZET	- M. SARRAUTE
- M. CIAPPARA	- MME CONQUET
- M. CROUZET	- M. MOURAD

Il est demandé au conseil municipal de désigner les membres de la commission consultative des services publics locaux proposés ci-dessus et les associations locales suivantes :

- Union Départementale des Associations Familiales de l'Aude (UDAF)
- Association Les compagnons Prosper Montagné

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré :

- ADOPTE à l'unanimité les propositions ci-dessus énoncées

---

Et ont les membre présents signés après lecture ainsi que Monsieur Le Président.

Pour extrait certifié conforme :

Le Maire,  
Christophe BARTHÈS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-211100698-20260430-31275-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/05/2026  
Publication : 11/05/2026